

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour**

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du Conseil de la Municipalité régionale de Comté de Bécancour, **séance du 10 décembre 2025**, tenue à Bécancour (secteur Gentilly – salle du conseil des maires) à 20 h 30 sous la présidence de M. Mario Lyonnais, préfet de la MRC de Bécancour et maire de Sainte-Françoise, à laquelle sont représentées les municipalités suivantes :

Bécancour	M. Pascal Blondin, maire et préfet suppléant Mme Annie Gauthier, représentante M. Marion Lamothe, représentant
Deschailions-sur-Saint-Laurent	M. Christian Baril, maire
Fortierville	Mme Julie Pressé, mairesse
Lemieux	M. Émilie Garneau, mairesse
Manseau	M. Guy St-Pierre, maire
Sainte-Françoise	M. Sébastien Paré, représentant
Sainte-Marie-de-Blandford	Mme Ginette Deshaies, mairesse
Saint-Pierre-les-Becquets	M. François Pépin, maire
Sainte-Sophie-de-Lévrard	M. Sébastien Demers, maire
Saint-Sylvere	Mme Fannie Boisvert, mairesse
Formant quorum	
Absents :	M. René Guimond, maire de Parisville M. Simon Brunelle, maire de Sainte-Cécile-de-Lévrard

Assistent également à cette séance :

M. Vincent Marcoux, directeur général et greffier-trésorier
Mme Valérie Le Jeune, directrice du greffe et des finances
Mme Julie Dumont, directrice du service d'aménagement
Mme Isabel Rouette, conseillère en communication

1. AVIS DE CONVOCATION, PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Conformément à l'avis de renonciation au mode de signification prévu par le *Code municipal*, signé par les membres du conseil, l'avis spécial de convocation a été transmis par courrier électronique, incluant l'ordre du jour, à chacun des membres du conseil le 5 décembre 2025.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Lyonnais souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION #2025-12-279

SUR PROPOSITION DE M. Sébastien Demers;

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit accepté tel quel laissant l'item AFFAIRES NOUVELLES fermé.

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. AVIS DE CONVOCATION, PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. AMÉNAGEMENT
 - 4.1 Règlement de contrôle intérimaire – énergie solaire
 - 4.2 Appel d'offres – Inventaire du patrimoine
 - 4.3 Indexation du bail agricole
5. GÉNÉRAL
 - 5.1 Soutien à la médecine en milieu rural – soutien au service de santé
 - 5.2 Programme RénoRégion – demande de bonification du programme au sein du gouvernement du Québec
 - 5.3 Soumission provenant de Micromedica concernant le matériel informatique pour les communications – réseau Internet
 - 5.4 Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal – MRC de Bécancour
 - 5.5 Installation de radars photo
 - 5.6 Réseau de fibres optiques – partie Ville de Bécancour - prêt temporaire #7
 - 5.7 Réseau de fibres optiques – partie Ville de Bécancour remboursement d'une partie du prêt temporaire #7
 - 5.8 Réseau de fibres optiques – partie Ville de Bécancour remboursement d'une partie du prêt temporaire #7
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. LEVÉE DE LA SÉANCE

4. AMÉNAGEMENT

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour**

4.1 Règlement de contrôle intérimaire – énergie solaire

RÉSOLUTION #2025-12-280

RÈGLEMENT NO. 425

**règlement de contrôle intérimaire visant à autoriser l'implantation et le développement
de centrales solaires photovoltaïques sur le territoire de la MRC de Bécancour**

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec, dans ses activités de distribution, a lancé un appel d'offres en vue de faire l'acquisition d'approvisionnement en électricité solaire photovoltaïque pour répondre aux besoins énergétiques croissants du Québec sur la période du Plan d'approvisionnement 2023-2032;

CONSIDÉRANT QU'au moyen de l'appel d'offres d'un bloc de 300 MW d'énergie solaire photovoltaïque, Hydro-Québec souhaite conclure des contrats d'approvisionnement de long terme en électricité provenant de nouveaux projets pouvant être raccordés au réseau intégré d'Hydro-Québec au plus tard le 1^{er} décembre 2029;

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC de Bécancour de soutenir la transition énergétique et de favoriser le développement des énergies renouvelables sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'opportunité d'encadrer l'implantation de centrales solaires photovoltaïques, sur le territoire de la MRC, de manière harmonieuse et sécuritaire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par M. Marion Lamothe lors de la séance du 26 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été envoyée le 5 décembre 2025 à tous les membres du conseil des maires;

SUR PROPOSITION DE M. Guy St-Pierre;

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le présent règlement portant le titre « Règlement de contrôle intérimaire no. 425 visant à autoriser l'implantation et le développement de centrales solaires photovoltaïques sur le territoire de la MRC de Bécancour » soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit.

Le règlement est cité au long au livre des règlements.

ADOPTÉ LE 10 DÉCEMBRE 2025.

Mario Lyonnais
Préfet

Vincent Marcoux
Directeur général et greffier-trésorier

4.2 Appel d'offres – Inventaire du patrimoine

RÉSOLUTION #2025-12-281

CONSIDÉRANT QUE le patrimoine culturel est l'un des secteurs d'intervention du ministère de la Culture et des Communications du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les politiques et les actions entreprises par le ministère, dans ce secteur, découlent également de ses responsabilités dans l'application de la *Loi sur le patrimoine culturel*;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur le patrimoine culturel* a introduit, le 1^{er} avril 2021, l'obligation pour les MRC de réaliser et d'adopter un inventaire des immeubles construits avant 1940 sur leur territoire et qui présentent une valeur patrimoniale;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bécancour a réalisé deux phases préalables à l'inventaire, en 2024 et 2025;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bécancour a déposé une demande d'aide financière au volet 1 « Connaissance » du Programme d'ententes en patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE la MRC ne possède pas les ressources professionnelles requises à la réalisation de l'inventaire du patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE l'option de recourir à un appel d'offres de services professionnels constitue la meilleure solution;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 936.0.1.1 du Code municipal, un comité de sélection doit être formé, afin d'analyser les offres déposées selon un système de pondération et d'évaluation;

SUR PROPOSITION DE Mme Julie Pressé;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour**

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil des maires autorise le directeur général et greffier-trésorier à procéder à un appel d'offres public de services professionnels pour la réalisation d'un inventaire du patrimoine et à former un comité de sélection pour l'analyse des propositions d'offres de services professionnels, conformément à la politique contractuelle de la MRC de Bécancour.

4.3 Indexation du bail agricole

RÉSOLUTION #2025-12-282

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bécancour détient du ministère des Ressources naturelles et des Forêts une convention de gestion territoriale;

CONSIDÉRANT QUE cette convention délègue des pouvoirs et des responsabilités en matière de planification et de gestion foncière et forestière des terres publiques intramunicipales à la MRC de Bécancour;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bécancour loue, exclusivement à des fins agricoles, la parcelle de terre publique, d'une superficie approximative de 16.5 hectares, sise sur les lots 3 293 732 et 3 293 985 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bécancour confie, au locataire, l'entretien de ladite terre agricole;

CONSIDÉRANT l'établissement de nouvelles règles en matière d'indexation par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'inscrire l'indexation annuelle selon les instructions du Gouvernement au bail agricole ainsi qu'à l'entente d'entretien;

SUR PROPOSITION DE Mme Ginette Deshaies;

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil des maires autorise le directeur général et greffier-trésorier à titre de signataire du bail agricole, de l'entente d'entretien et de tous les documents relatifs à la parcelle agricole sise sur les lots 3 293 732 et 3 293 985 du cadastre du Québec.

5. GÉNÉRAL

5.1 Soutien aux services de santé en milieu rural

RÉSOLUTION #2025-12-283

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a déposé la Loi 2, visant à instaurer de nouvelles mesures de gestion et de performance dans le réseau de la santé, notamment auprès des médecins de famille;

CONSIDÉRANT QUE cette loi était initialement connue sous le nom de projet de loi 106, intitulé « Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux et à assurer la continuité de la prestation de ces services », et qu'elle a été adoptée par l'Assemblée nationale du Québec le 25 octobre 2025, sous bâillon;

CONSIDÉRANT QUE cette loi suscite une vive inquiétude auprès des professionnels de la santé et de la population;

CONSIDÉRANT la situation du GMF à Gentilly qui est sur le point de fermer compte tenu du départ annoncé de 3 médecins sur 6 et que les autres devraient annoncer leur départ dans les prochaines semaines;

CONSIDÉRANT QUE le GMF de Fortierville est toujours en questionnement et en mode survie;

CONSIDÉRANT QU'une telle réforme impose actuellement une pression supplémentaire sur les régions rurales dans un contexte déjà fragile dans l'offre de service de santé;

CONSIDÉRANT QUE la population et les patients sont au centre des préoccupations;

CONSIDÉRANT QUE les soins de services de santé en milieu rural sont en péril et pourraient pénaliser les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l'attraction, l'établissement et la rétention de travailleurs, toutes générations confondues, constituent des enjeux prioritaires pour assurer la vitalité démographique et économique du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour jeunesse-emploi (CJE) Nicolet-Bécancour dispose de l'expertise et des ressources nécessaires pour accompagner les candidats potentiels et soutenir les employeurs dans leurs démarches de recrutement;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour**

CONSIDÉRANT QUE la collaboration entre la MRC de Bécancour et le CJE Nicolet-Bécancour permettrait la mise en œuvre d'actions concertées favorisant l'accueil, l'intégration et le maintien durable des travailleurs et de leur famille;

SUR PROPOSITION DE Mme Annie Gauthier;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- ✓ QUE La MRC de Bécancour demande au gouvernement du Québec et à la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) de poursuivre intensément les discussions afin d'en arriver à une entente pour pérenniser les soins de santé de proximité pour la population;
- ✓ QUE la viabilité des soins de services de santé en milieu rural soit considérée afin que les citoyens concernés ne soient pas pénalisés et puissent bénéficier aussi d'un service de santé de qualité et de proximité;
- ✓ QUE la MRC de Bécancour mandate le CJE Nicolet-Bécancour pour la mise en œuvre d'actions concertées favorisant l'accueil, l'intégration et le maintien durable des travailleurs et de leur famille;
- ✓ QUE la MRC de Bécancour signe une entente avec le CJE Nicolet-Bécancour pour un montant de 50 000 \$, payable avec le Fonds régions et ruralité - FRR-2 pour les années 2025-2028.

5.2 Programme RénoRégion – demande de bonification du programme au sein du gouvernement du Québec

RÉSOLUTION #2025-12-284

CONSIDÉRANT QUE lors de la mise à jour économique du gouvernement provincial le 26 novembre dernier, il fut annoncé une enveloppe de 49,9 millions pour les 4 prochaines années dans le cadre des programmes d'adaptation de domicile ainsi que RénoRégion;

CONSIDÉRANT QUE l'annonce implique une bonification de 3,4 millions au programme RénoRégion pour l'année financière 2026 et que l'an dernier, le budget total représentait un montant de 9 millions;

CONSIDÉRANT QUE le programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des déficiences majeures à leur modeste résidence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

CONSIDÉRANT QU'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cet apport supplémentaire est insuffisant pour couvrir l'ensemble des demandes des contribuables pouvant en bénéficier;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de reconsidérer les règles d'admissibilité à ce programme, notamment en ce qui concerne les revenus des ménages et l'évaluation municipale des propriétés des demandeurs;

SUR PROPOSITION DE Mme Julie Pressé;

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la MRC de Bécancour demande au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, Mme Caroline Proulx :

- ✓ DE BONIFIER le programme RénoRégion pour l'année financière 2026-2029;
- ✓ DE RENDRE à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec;
- ✓ DE REVOIR les critères d'évaluation des demandes en prenant en considération les revenus des ménages ainsi que les évaluations municipales des dossiers afin de les bonifier à la hausse.

Que cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :

- ✓ M. François Legault, premier ministre du Québec;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour**

- ✓ Mme Caroline Proulx, ministre responsable de l'Habitation;
- ✓ M. Eric Girard, ministre des Finances;
- ✓ M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond–Bois-Francs, président de la Commission de l'aménagement du territoire;
- ✓ Mme Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'habitation;
- ✓ M. Andrés Fontecilla, député de Laurier-Dorion, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement et d'habitation;
- ✓ Mme Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière d'habitation et d'accès à la propriété;
- ✓ M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec;
- ✓ M. Donald Martel, député de Nicolet-Bécancour et ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et ministre responsable de la région du Centre-du-Québec;
- ✓ M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités.

5.3 Soumission provenant de Micromedica concernant le matériel informatique pour les communications – réseau Internet

RÉSOLUTION #2025-12-285

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bécancour a demandé une soumission à Micromedica concernant de l'équipement informatique permettant de maintenir les opérations liées au serveur en tout temps, en conservant le réseau Internet;

CONSIDÉRANT QUE cet équipement permettra d'avoir une autonomie en cas de panne du réseau Internet actuel, car un branchement automatique s'effectuera sur un autre réseau qui sera dédié uniquement en cas de panne;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités reliées au réseau Internet de la MRC pourront bénéficier de cette solution et que leurs activités respectives pourront être maintenues;

SUR PROPOSITION DE M. Sébastien Demers;

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'accepter la présente soumission présentée par la firme Micromédica au montant de 9 189 \$ plus les taxes applicables.

5.4 Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal – MRC de Bécancour

RÉSOLUTION #2025-12-286

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Bécancour a pris connaissance des modalités d'application du volet Plan de sécurité du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Bécancour désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'élaboration d'un plan de sécurité pour le territoire de la Ville de Bécancour;

CONSIDÉRANT QUE les étapes de réalisation dans la démarche proposée par le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'élaboration du PISRM sont les suivantes :

- A Élaboration d'un PTD provisoire (pour approbation du ministère);
- B Émission du PTD final (approuvé par le ministère);
- C Mise en place de la démarche de concertation;
- D Acquisition et intégration des données;
- E Élaboration et adoption du plan d'action en sécurité routière :
 - i) Analyse des données d'accidents;
 - ii) Réalisation du diagnostic de sécurité;
 - iii) Élaboration de pistes de solution et identification des responsables de leur mise en œuvre;

SUR PROPOSITION DE M. Pascal Blondin;

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le conseil de la MRC de Bécancour autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à élaborer un plan de sécurité selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que M. Vincent Marcoux, directeur général, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministère des Transports et de la mobilité durable.

D'AUTORISER M. Vincent Marcoux, directeur général, à signer l'ensemble des documents relatifs à cette demande d'appel d'offres public.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour**

5.5 Installation de radars photo

RÉSOLUTION #2025-12-287

CONSIDÉRANT QUE le 22 août 2023, la ministre des Transports et de la Mobilité durable a dévoilé le plan d'action en sécurité routière 2023-2028, qui prévoyait notamment l'adoption d'un projet de loi visant à augmenter le nombre de radars photo sur le réseau routier québécois;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 48 a été adopté le 1^{er} mai 2024 et que le ministère des Transports et de la Mobilité durable entend déployer, dans les prochains mois, de nouveaux appareils;

CONSIDÉRANT QUE le 30 mai 2025, le ministère a publié un avis d'information au Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec pour l'achat de systèmes de détection mobiles (radars photo);

CONSIDÉRANT QU'en avril 2025, le ministère a publié un *Guide d'élaboration d'un plan de sécurité routière en milieu municipal*;

CONSIDÉRANT QUE l'élaboration d'un plan de sécurité routière en milieu municipal est nécessaire au dépôt d'une demande au ministère pour l'obtention de radars photo sur le territoire de la Ville de Bécancour;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bécancour peut obtenir une aide financière pour la conception d'un plan de sécurité routière en milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de radars photo peut contribuer à réduire les excès de vitesse et à améliorer la sécurité des usagers de la route;

CONSIDÉRANT QU'il y a des enjeux de sécurité routière sur le territoire de la Ville de Bécancour et que cette dernière souhaite installer des radars photo;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Bécancour a manifesté son intérêt par l'adoption de la résolution numéro 25-348, à sa séance du 7 juillet 2025;

SUR PROPOSITION DE M. Marion Lamothe;

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le conseil des maires autorise la publication d'un appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration d'un plan de sécurité routière en milieu municipal sur le territoire de la Ville de Bécancour.

QUE le conseil des maires mandate la direction du greffe et des affaires juridiques de la Ville de Bécancour pour la préparation des documents d'appel d'offres pour la fourniture de ces services professionnels.

QUE le conseil des maires autorise M. Vincent Marcoux, directeur général, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette démarche.

5.6 Réseau de fibres optiques – partie Ville de Bécancour - prêt temporaire #7

RÉSOLUTION #2025-12-288

CONSIDÉRANT QUE le déploiement du réseau de fibres optiques est terminé pour l'ensemble du secteur de la Ville de Bécancour;

CONSIDÉRANT QUE lors des travaux, le prêt temporaire #7 a été accordé auprès de l'institution financière de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont entièrement réalisés, il y a lieu de considérer que le prêt temporaire devienne un prêt à long terme;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bécancour effectuera les démarches auprès du ministère des Finances à ce sujet;

SUR PROPOSITION DE Mme Annie Gauthier;

- ✓ IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de mandater le personnel de direction afin d'entamer les démarches au sein du ministre des Finances pour la mise en place d'un prêt à long terme de 15 ans au sein du ministre des Finances.
- ✓ Que ce prêt permanent demandé, soit dédié, uniquement pour les travaux du réseau de fibres optiques du secteur de la Ville de Bécancour.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour**

5.7 Réseau de fibres optiques – partie Ville de Bécancour remboursement d’une partie du prêt temporaire #7

RÉSOLUTION #2025-12-289

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction du réseau de fibres optiques sont complètement réalisés pour le secteur de la Ville de Bécancour;

CONSIDÉRANT QU'une demande de financement permanent est demandée auprès du ministre des Finances pour le remboursement du montant total des sommes allouées à cette construction;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Bécancour avance un montant de 2 042 406.92 \$ afin de diminuer le montant de financement à long terme;

SUR PROPOSITION DE Mme Ginette Deshaies;

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE la somme de 2 042 406.92 \$ provenant de la Ville de Bécancour soit affectée au prêt temporaire #7 et ainsi diminuer le montant à financer à long terme.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION #2025-12-290

SUR PROPOSITION DE Mme Fannie Boisvert;

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la présente séance soit levée à 21 h 35.

Mario Lyonnais
Préfet

Vincent Marcoux
Directeur général et greffier-trésorier